



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 27 AVR. 2021



**MONSIEUR DIDIER GAVALDA
MAIRE
MAIRIE
LE VILLAGE
CASTELNAU DE BRASSAC
81260 FONTRIEU**

CD/JM/MLL /D21-02550

Monsieur le Maire,

Suite à votre action et à mon intervention, je vous prie de trouver, ci-jointe, la réponse de Madame Catherine FERRIER, Préfète du Tarn.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Carole DELGA



HÔTEL DE RÉGION



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A21-10646 12/04/2021

POSTER CAR

SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Affaire suivie par William Lefèbvre, chef de bureau
Tél. : 05.63.45.61.93
Courriel : william.lefebvre@tarn.gouv.fr

Albi, le - 1 AVRIL 2021

La préfète

à

Madame la présidente du conseil régional
d'Occitanie

Objet : Demande de permis exclusif de recherches minières, commune de Fontrieu.
Réf. : Votre correspondance du 17 mars 2021 CD/JM/MLL/D21-01521.

Par courrier susvisé, vous avez souhaité me faire part de l'attention que vous portez à la demande de permis exclusif de recherches minières pour une période de cinq années déposée par la société *Tungstène du Narbonnais* et aux inquiétudes qu'elle soulève.

Vous avez notamment souligné les avis exprimés par la commune de Fontrieu, par le parc naturel régional du Haut-Languedoc et par le conseil départemental du Tarn.

Je vous informe que l'ensemble des avis émis sont transmis aux services instructeurs et au ministre de l'économie, des finances et de la relance, autorité compétente pour l'octroi du permis de recherches. Je lui communique également votre correspondance.

Je tiens à vous assurer que le droit applicable à ce dossier fait l'objet du plus complet et scrupuleux respect de la part de l'ensemble des services, qu'il s'agisse des dispositions du code minier ou de celles des codes de l'environnement et de la santé publique.

La préfète,

Catherine FERRIER